

PROCÉDURES DE CERTIFICATION PHYTOSANITAIRE

cas pratique de la filière du bois au port autonome de Kribi

Présenté par:

NTOMB YEBGA Elie Bertrand

Ingénieur de travaux en analyse et gestions des
risques phytosanitaires

Contrôleur phytosanitaire assermenté

Supervisé par: **AKONGO Emile**
Chef de poste

PLAN DE L'EXPOSE

- ❑ 1- présentation du PPP PAK
- ❑ 2- missions du poste de police Phytosanitaire
- ❑ 3- Définition de la certification
- ❑ 4- cadre réglementaire de la certification
- ❑ 5- le processus de certification
- ❑ 6- Les contraintes de l'environnement de l'exportation du bois au port autonome de Kribi

présentation du PPP PAK

Le Post de Police Phytosanitaire du PAK est crée par :

Décision

N°00579/D/MINADER/SG/DRCQ/SDRSQV du 11 septembre 2015 portant création de certaines postes de police phytosanitaires aux frontières maritimes et terrestres du Cameroun

L'article 140 du Décret n° 118/2005 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural défini les postes de police phytosanitaires comme Les Unités Techniques Opérationnelles de la Direction de la Réglementation et du Contrôle de Qualité des Intrants.et Produits

MISSIONS DU POSTE DE POLICE PHYTOSANITAIRE

❖ La protection et la surveillance phytosanitaires du territoire

- *l'inspection phytosanitaire des articles règlementés de quarantaine et non de quarantaine*
- *la vérification de conformité phytosanitaire des envois et importations*
- *L'analyse des risques phytosanitaires*
- *la certification phytosanitaire*
- *les saisies conservatoires ou définitives (en cas de nécessité)*
- *le refoulement (en cas de nécessité)*
- *La constatation et la répression des infractions*

(Cf. décret n° 2005/0771/PM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'exécution Des opérations de quarantaine végétale)

LA CERTIFICATION PHYTOSANITAIRE DES ENVOIS :

Définitions :

la certification phytosanitaire est un processus réglementaires de contrôle donc l'aboutissement est la délivrance ou l'obtention d'un certificat phytosanitaire.

certificat phytosanitaire : document officiel établi suivant le modèle de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux de la FAO, délivré par l'autorité phytosanitaire compétente et qui atteste de l'état phytosanitaire de tout envoi :

(voir la section 3.1 de la NIMP n°7 : *Système de certification à l'exportation* et la section 5.1.5.2 de la NIMP N°20 : *Directives pour un Système phytosanitaire de réglementation des importations* ; et les articles IV.2a, IV.2c et V.2a de la CIPV, 1997)

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CERTIFICATION

Sur le plan international:

LES CONVENTIONS & LES PROTOCOLES

❖ la convention internationale pour la protection (

CIPV) « *l'inspection des envois de végétaux et produits végétaux faisant l'objet d'échanges internationaux et, si besoin est, l'inspection d'autres articles réglementés, en vue notamment d'empêcher l'introduction et/ou la dissémination des organismes nuisibles relève de la responsabilité de l'ONPV* » (Article IV.2c de la CIPV, 1997)

CAS SPECIFIQUE DU BOIS

NIMP6 (directives pour la surveillance)

NIMP 7 (directives sur le système de certification à l'exportation)

NIMP12 (directives pour les certificats phytosanitaires)

NIMP 21 (directives sur l'analyse du risque phytosanitaire pour les organismes réglementés non de quarantaine)

NIMP 39 (directives pour le Déplacements internationaux de bois)

* Sur le plan national

- ✓ La loi n°2003/003 du 21 Avril 2003 portant protection phytosanitaire ;
- ✓ Le décret n° 2005/0770/PM du 06 Avril 2005 fixant les modalités de lutte phytosanitaire ;
- ✓ Le décret n°2005/0771/PM du 06 Avril 2005 fixant les modalités d'exécution des opérations de quarantaine végétale.

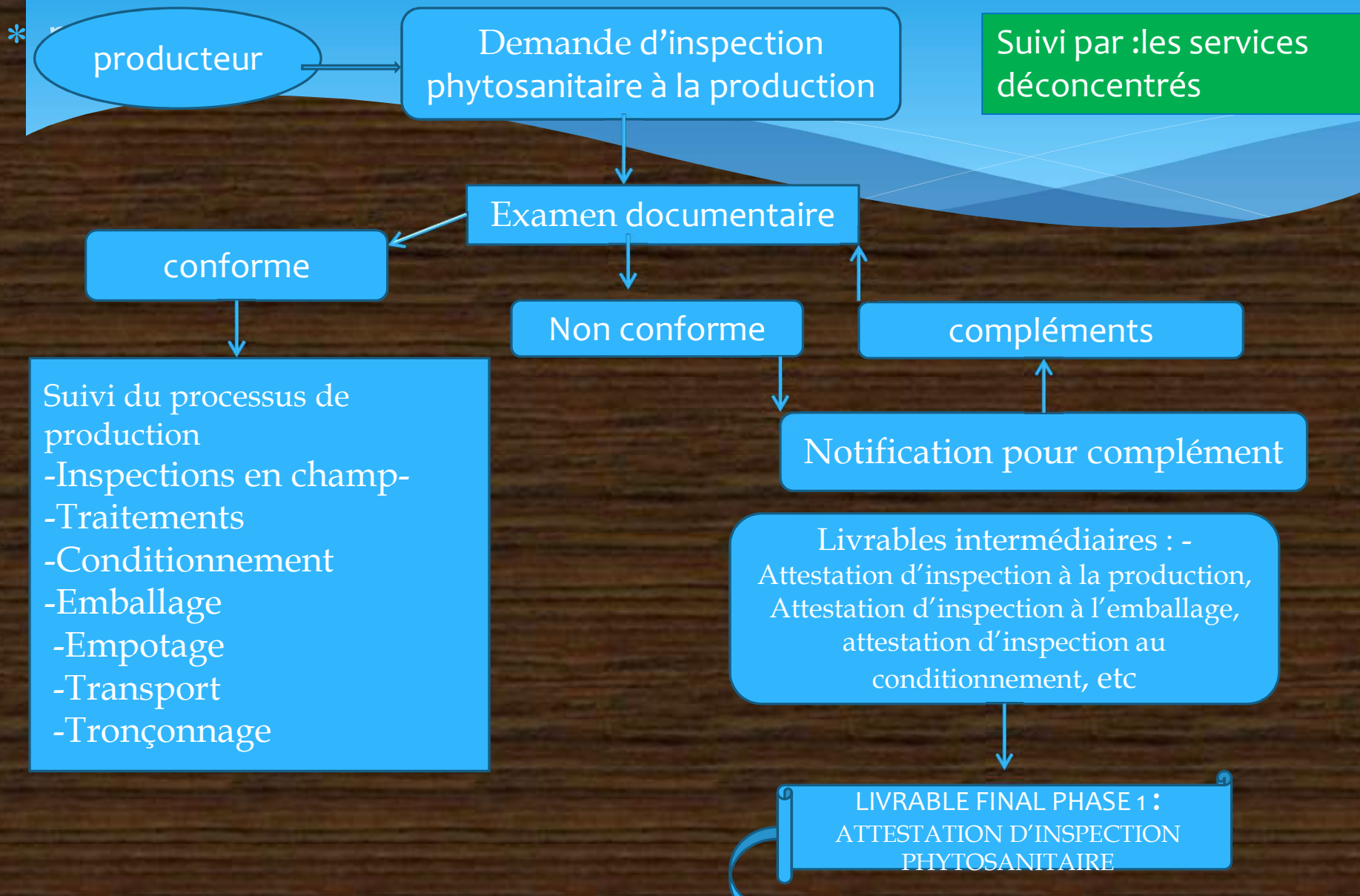
✓ le décret n° 2005/0772/PM du 06 Avril 2005 fixant les conditions d'homologation et de contrôle des produits phytosanitaires

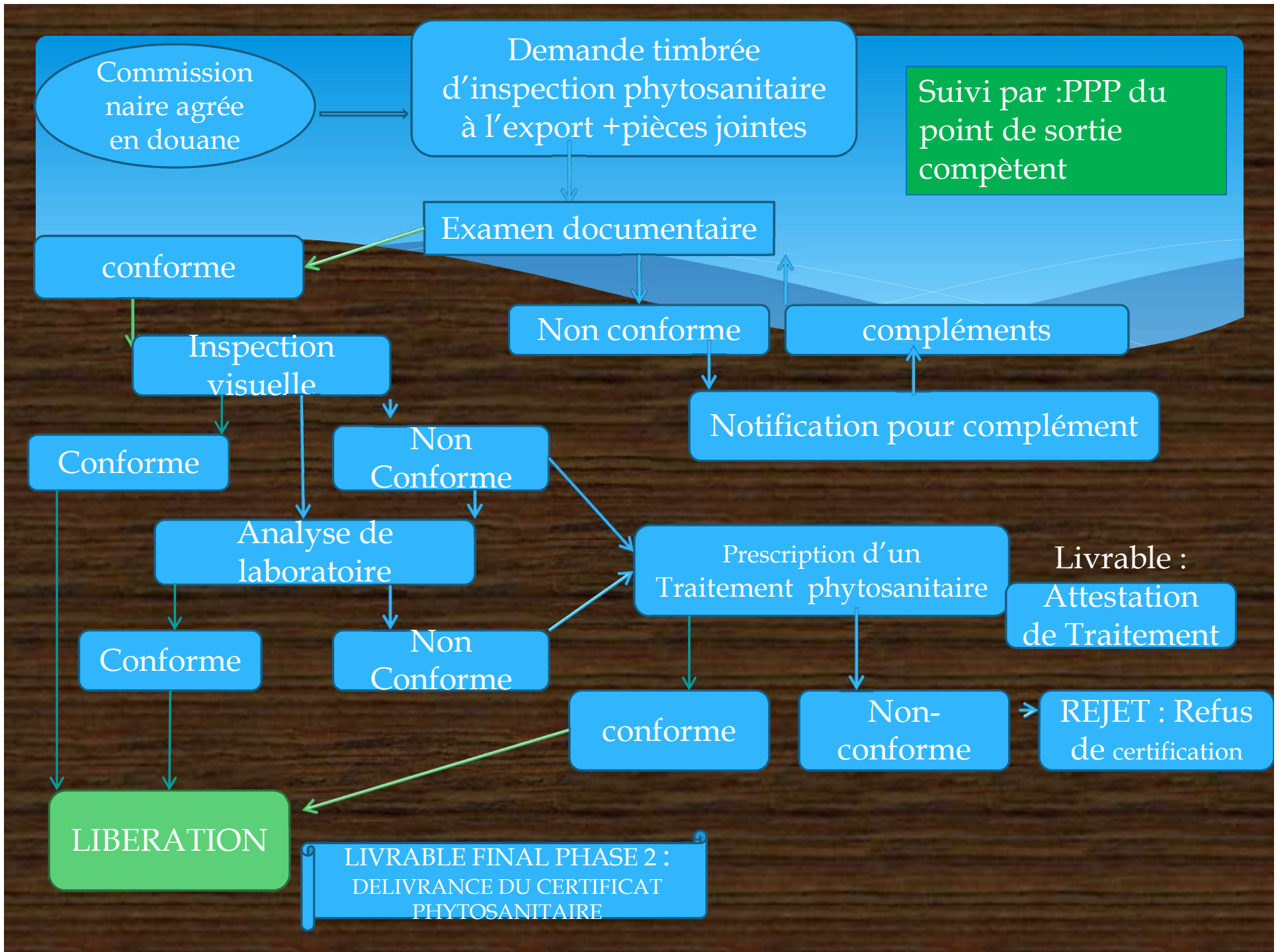
✓ Arrêté N°003/06/A/MINADER/SG/DRCQ/SDRSQ V/SQV du 03 avril 2006 fixant les modalités de traitement et d'estampillage des matériaux d'emballage et des emballages à base de bois destinés au commerce international ;

✓ Arrêté N° 0274/MINADER/CAB du 19 mars 2013 portant homologation des imprimés des certificats phytosanitaires et fixant les modalités de leur délivrance.

- ✓ Arrêté N° 029/CAB/PM du 04 avril 2014 fixant les modalités d'inspection et de contrôles des marchandises par les services techniques de l'Etat au Port
- ✓ Arrêté N° 143/PM du 30 aout 2010 fixant les modalités de réalisation des inspections et contrôle des services techniques a bord des navires

LA PROCÉDURE DE CERTIFICATION A L'EXPORT





LES CONTRAINTES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'EXPORTATION DU BOIS

- L'ignorance des textes
- Le non respect des procédures de certification
- La gestion irrationnelle du temps
- La non perception du rôle de l'Etat

Pour mémoire :

Comme nous l'avons dit plus haut, la certification est un processus qui vise à faire valider par un organisme agréé, la conformité de la qualité d'un produit, aux normes ou/et à un référentiel de qualité officiellement reconnu.

Autrement dit, la certification est la procédure qui permet d'attester qu'un produit est conforme à des normes internationales et/ou standards spécifiques.

- * en somme, il est important d'anticiper sur le suivi des opérations de certifications en saisissant le service à temps ; car cela permet de d'éviter les contraintes liées au temps

A decorative graphic consisting of several overlapping, wavy, semi-transparent blue shapes that create a sense of depth and movement, positioned at the top of the slide.

* VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION